

## **ANNEXE V**

Tableau de correspondance d'épreuves

## Tableau de correspondance d'épreuves

<b>BP Fleuriste Arrêté du 31 juillet 1997 Dernière session 2007</b>		<b>BP Fleuriste Défini par le présent arrêté Première session 2008</b>	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1 – fleuristerie		E1 – fleuristerie	
<i>S/E Travaux courants</i>	U11	<i>S/E Travaux courants</i>	U11
<i>S/E Arrangement complexe</i>	U12	<i>S/E Arrangement complexe</i>	U12
<i>S/E Travaux à thèmes</i>	U13	<i>S/E Conception et réalisation d'un travail floral</i>	U13
E2 – technologie et botanique		E2 – technologie et botanique	U20
<i>S/E Technologie</i>	U21		
<i>S/E Botanique</i>	U22		
E3 – commercialisation		E3 – commercialisation et négociation	
<i>S/E Négociation</i>	U31	<i>S/E Organisation et négociation (1)</i>	U31
<i>S/E Organisation</i>	U33		
<i>S/E Techniques commerciales</i>	U 32	<i>S/E Techniques commerciales</i>	U32
E4 – gestion de l'entreprise		E4 – gestion de l'entreprise	U40
<i>S/E Gestion – comptabilité</i>	U41		
<i>S/E Environnement économique, juridique et social de l'entreprise</i>	U42		
E5 – dessin appliqué à la profession	U50	E5 – arts appliqués à la profession et histoire de l'art	U50
E6 – expression française et ouverture sur le monde	U60	E6 – expression française et ouverture sur le monde	U60
Épreuve facultative de langue vivante étrangère	UF	Épreuve facultative de langue vivante étrangère	UF

(1) – En forme globale, la note à l'unité U31 du BP Fleuriste défini par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues à chacune des unités U31 et U33 du BP Fleuriste créé par l'arrêté du 31 juillet 1997, affectées de leur coefficient.

La note ainsi calculée à l'unité U31 est affectée de son nouveau coefficient.

– En forme progressive, la note à l'unité U31 du BP Fleuriste défini par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues à chacune des unités U31 et U33 du BP Fleuriste créé par l'arrêté du 31 juillet 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

La note ainsi calculée à l'unité U31 est affectée de son nouveau coefficient.